



Cabinet du ministre d'État

Paris, le Mercredi 5 novembre 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 000 km² d'espaces marins protégés au titre de Natura 2000

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'État chargée de l'Écologie ont annoncé au Conseil des Ministres du mercredi 5 novembre 24 000 km² d'espaces marins viennent d'être protégés au titre de Natura 2000. De plus, d'importantes mesures en faveur des espaces naturels sont mises en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité.

Le ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire et la secrétaire d'État chargée de l'Écologie ont présenté en Conseil des Ministres du 5 novembre 2008 les principales mesures que la France met actuellement en œuvre pour la protection des espaces naturels. 76 sites marins nouveaux, couvrant une surface de 24 000 km² sur les trois façades maritimes viennent ainsi d'être inclus au réseau Natura 2000.

Par ailleurs, ils ont rappelé d'autres mesures majeures, et notamment quatre projets de parc naturel marins, ainsi que trois parcs nationaux. *Le ministre d'État a indiqué vouloir avancer rapidement : « Dès lors que les élus locaux sont partants, il nous faut entrer dans une phase de négociation très active. Le futur parc national des Calanques doit, par exemple, pouvoir faire l'objet d'une prise en considération par le Premier Ministre dès le début 2009 ».*

La secrétaire d'État a souligné que « pour conserver les écosystèmes et les espèces, il faut jouer sur les deux tableaux : protéger les espaces naturels les plus remarquables et représentatifs, mais aussi les espaces naturels qui les relient, afin de permettre la circulation des espèces ».

Le dispositif de trame verte et de trame bleue, qui assure ces continuités entre les espaces naturels, sera mis en place progressivement et fait l'objet de mesures législatives dans les lois de mise en œuvre du Grenelle Environnement.

Pour ces avancées, la concertation locale constitue l'étape indispensable, conditionnant l'avancée des projets. A ce titre, la secrétaire d'État s'est félicitée d'un climat apaisé et constructif qui a prévalu pour le travail sur les espaces Natura 2000 en mer.

Le ministre d'État a rappelé tout l'enjeu de la conservation de la biodiversité et des espaces naturels et semi naturels, base d'une partie majeure de l'économie de nos territoires, notamment pour le tourisme, l'agriculture, la forêt, et la qualité de l'eau. La Stratégie nationale pour la biodiversité, adoptée en 2004 et mis à jour pour intégrer les mesures du Grenelle Environnement, rassemble les actions devant permettre d'enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2010, objectif partagé avec les autres pays de l'Union Européenne.

Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, le ministre d'État et la secrétaire d'État a présenté un budget pour financer ces actions prioritaires en faveur de la biodiversité, en augmentation chaque année de 25 % sur la période de 2009-2011, soit 132 M€ supplémentaires pour la biodiversité entre 2009 et 2011.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO

01 40 81 72 36

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

01 40 81 77 57
